



## LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION NEUVE

Logements autorisés et déclarés commencés - 2016 – 1<sup>er</sup> semestre 2024

Financé par le

**CODIFAB**  
Développement des Industries Françaises  
de l'Ameublement et du Bois

Les résultats de cette étude de **BatiEtude** sont et demeurent la propriété de **BatiEtude** – AXIOME MEDIA : ils sont protégés au titre du droit d'auteur et au titre de la protection spécifique accordée aux bases données. La reproduction des résultats est interdite aux termes de la loi du 11 mars 1957 révisée en 1985 et de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 fixant les règles de protection juridique des bases de données.



AXIOME MEDIA – BatiEtude est l’institut de sondage de référence des univers de l’énergie et des matériaux de construction.

L’Observatoire de la Construction Neuve créée en 1985 et dont sont issues les données présentées ci-après est un outil statistique multiclients destiné à évaluer précisément les parts de marché respectives de chacun des matériaux utilisés dans la construction neuve en France (logements, tertiaire, agricole).

Cette présentation vous permettra de découvrir et d’analyser l’évolution des parts de marché entre 2016 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 du **BOIS** utilisé dans la construction neuve en France.

Les données sont obtenues par interview téléphonique d’un échantillon représentatif des permis de construire qui sont déposés, acceptés et déclarés commencés chaque année.

Pour en savoir plus : [www.batietude.fr](http://www.batietude.fr)

## FINANCEMENT

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de **conduire et financer**, par le produit de la Taxe Affectée, **des actions d'intérêt général** en faveur des **fabricants français du bois et de l'ameublement**.

Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 10 000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les **actions collectives** ont pour objectif **d'accompagner les entreprises** de création, de production et de commercialisation, par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

Le ministère de l'écologie , du développement durable et de l'énergie, publie mensuellement (M+28) :

- ⇒ Les permis de construire déposés (liste exhaustive avec détails par permis)
- ⇒ Les permis de construire acceptés (liste exhaustive avec détails par permis)

Les chiffres publiés sont produits à partir de la base de données Sit@del2, qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis déposés/acceptés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (étude, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne 4 mois pour obtenir 90% des autorisations accordées un mois donné.

Les déclarations de mises en chantier, **sont à l'initiative des pétitionnaires** : il faut environ 3 mois pour collecter 50% des mises en chantiers d'un mois donné.

**Les permis de construire déclarés commencés, au contraire, sont publiés à la même cadence mais sous la forme de cumuls par région et en national.**

### **Site Sit@del :**

« À compter des résultats 2015, de nouveaux indicateurs retracent les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'évènement. Ces nouvelles séries améliorent le diagnostic conjoncturel produit à partir de la base Sit@del2, en corrigeant notamment les éventuels défauts de collecte.

Les résultats estimés en date réelle (données brutes et CVS-CJO) sont intégralement actualisés chaque mois après intégration des nouvelles données collectées. »

📌 L'univers de référence est l'ensemble des opérations autorisées (permis déposés et acceptés) en 2024 pour les MII, MIG et les LC (source Sit@del)

📌 L'échantillon a été constitué par tirage aléatoire après double stratification : régionale et temporelle (mois).

📌 Les interviews des maîtres d'ouvrage ont été réalisées :

- 📌 Entre 2 et 4 mois après la délivrance du permis de construire (les chiffres communiqués représentent pour l'essentiel les ventes constatées entre 2025 et 2026).

📌 Introduction de la notion de surface de plancher:

- 📌 Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, la surface de plancher est l'unique référence pour l'application de l'ensemble de règles d'urbanisme nécessitant auparavant un calcul des surfaces des constructions en SHOB ou en SHON.

📌 L'étude ici présentée porte sur 3 cibles principales (taille d'échantillon)

- 📌 MII (1.000) ⇒ Maisons individuelles isolées
- 📌 MIG (600) ⇒ Maisons individuelles isolées
- 📌 MIG (800) ⇒ Logements collectifs

## CONSTRUCTION NEUVE

CONSTRUCTION NEUVE AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2024 (déclarés commencés, France métropolitaine)  
20,2 millions de m<sup>2</sup>



### RESIDENTIEL

128 693 logements (- 13,5 % vs 1S 2023)  
10,2 millions de m<sup>2</sup> (- 17,4 % vs 1S 2023)  
50,4 % de la surface totale de plancher



### NON RESIDENTIEL

10,0 millions de m<sup>2</sup> (- 9,7 % vs 1S 2023)  
49,6 % de la surface totale de plancher



## TOTAL LOGEMENTS

### TOTAL LOGEMENTS 1S 2024

128 693 logements contre 148 817 au 1S 2023  
soit une baisse de **-13,5 %**

26,7 %



**MAISONS INDIVIDUELLES ISOLEES**

34 321 **(-27,0 %)**

11,3 %



**MAISONS INDIVIDUELLES GROUPEES**

14 530 **(-8,7 %)**

50,0 %



**LOGEMENTS COLLECTIFS**

64 461 **(-8,3 %)**

12,0 %



**RESIDENCES**

15 381 **(-1,8 %)**

**Total logements collectifs + résidences : 62,0 %**

### LOGEMENTS : CONSTRUCTION NEUVE AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2024 :

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, la construction neuve des bâtiments de LOGEMENTS représente 128 693 logements, en baisse de 13,5 %, et une surface de 10,2 millions de m<sup>2</sup> en baisse de 17,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Les différents segments sont tous en baisse, les MII étant les plus affectées : -27,0% en MII, -8,7% en MIG, -8,3% en LC et -1,8% en résidences.

### PRINCIPAUX RESULTATS CONCERNANT LE BOIS (1S 2024 vs 2023) :

Quel sera le matériau de l'ossature ou de la structure porteuse du bâtiment ? (exprimé en surface de plancher) une part de marché poteau bois stable à 5,4% au 1S 2024 (- 0,3 % par rapport à 2023) et une surface de plancher concernée (volume) de 582 000 m<sup>2</sup>.

Comment sera assuré le remplissage des façades ? (exprimé en surface de façade) une part de marché en hausse au 1S 2024 à 11,4% (+ 1,1 % par rapport à 2023) et une surface de façade concernée (volume) de 1 049 000 m<sup>2</sup>.

Comment sera assuré le revêtement de façade ? (exprimé en surface de façade) une part de marché en hausse à 9,0% au 1S 2024 (+ 2,5 % vs 2023), et une surface de façade concernée (volume) de 830 000 m<sup>2</sup>.



### PRINCIPAUX RESULTATS CONCERNANT LE BOIS (1S 2024 vs 2023) :

Quelle sera la structure de la couverture ? (exprimée en surface de toiture), la part de marché des toitures terrasse est en hausse au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 19,1% sur l'ensemble des logements contre 12,5% en 2023. Cette hausse globale masque une évolution différente en fonction des segments : +9,8% en MII, +11,2% en MIG et -9,3% en LC

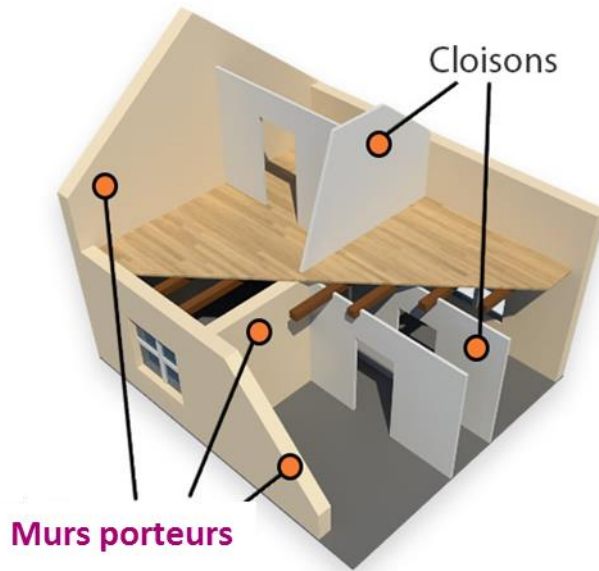
En maisons individuelles isolées, la charpente traditionnelle représente 35,6% des parts de marché en baisse de 0,8% par rapport à 2023. C'est également le cas pour la charpente industrielle qui baisse avec une part de marché de 48,3% (-9,0%).

En maisons individuelles groupées, la charpente traditionnelle progresse légèrement avec 24,8% de la surface, soit +1,0% par rapport à 2023. La charpente industrielle recule fortement avec 58,1% de part de marché (-12,2% par rapport à 2023).

Concernant les logements collectifs, la charpente bois progresse avec 71,4% de la surface concernée en hausse de 9,3% par rapport à 2023.

## LOGEMENTS MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE PORTEUSE

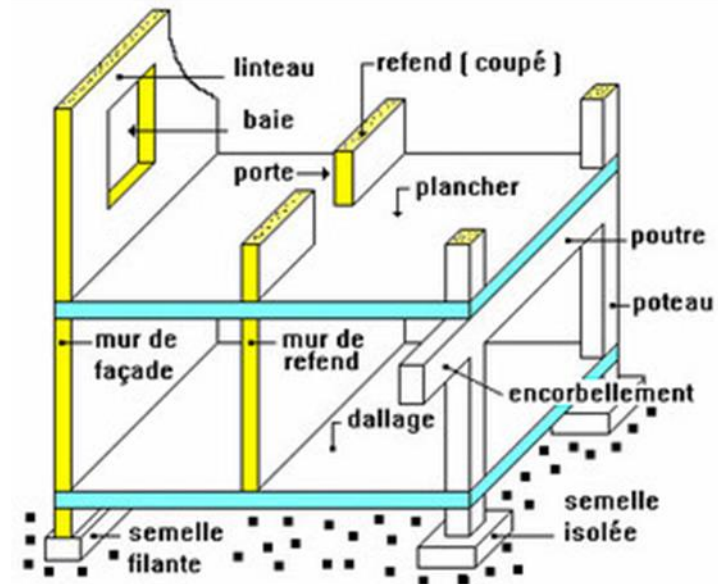
Quel sera le matériau de la structure porteuse du bâtiment?



### Structure porteuse du bâtiment

- Murs porteurs
- Poteau acier
- Poteau béton
- Poteau bois

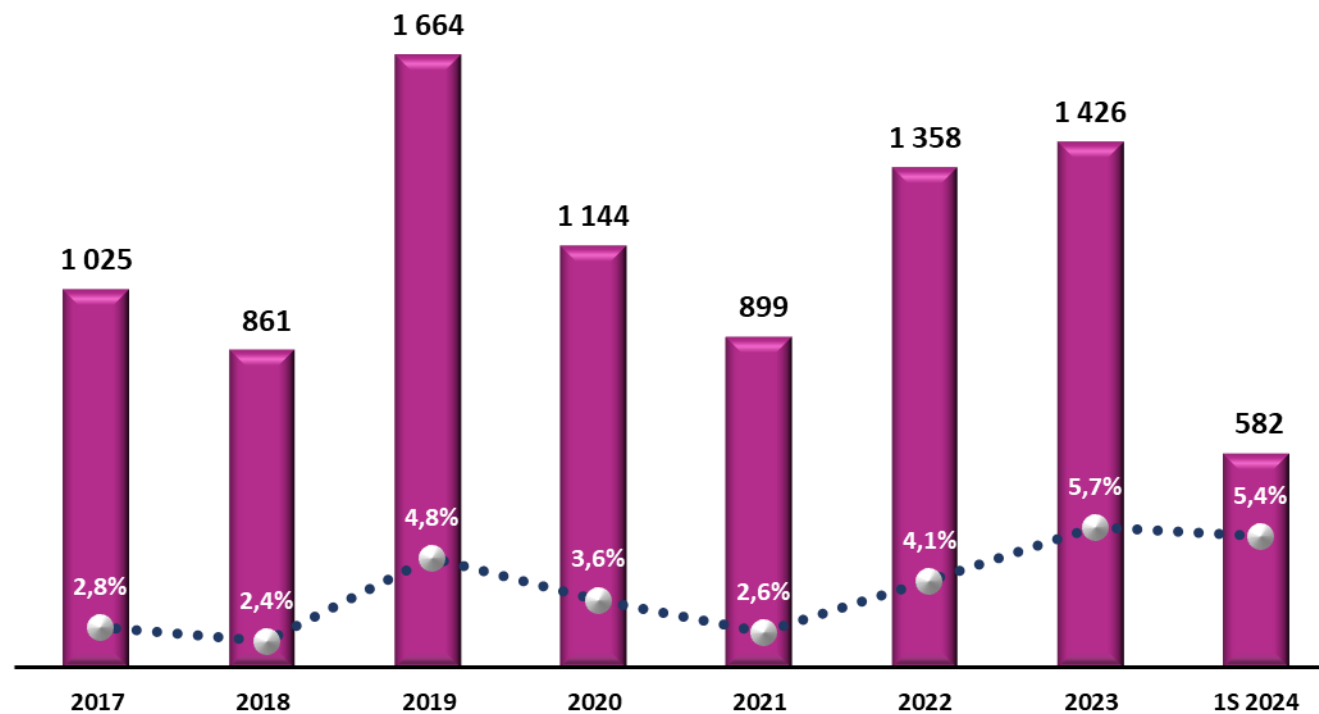
### Structure poteau/poutre



## MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE PORTEUSE : POTEAU BOIS

Résultats exclusifs

■ surface de plancher en poteau bois (milliers de m<sup>2</sup>) ●●●● PDM en poteau bois en %



## LOGEMENTS

### FACADES : REMPLISSAGE, REVÊTEMENT

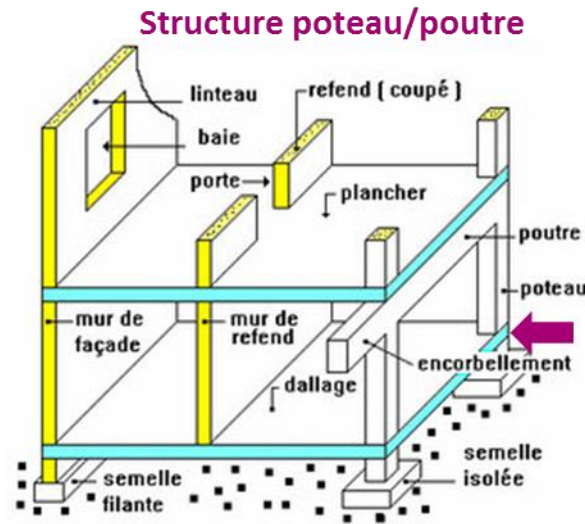
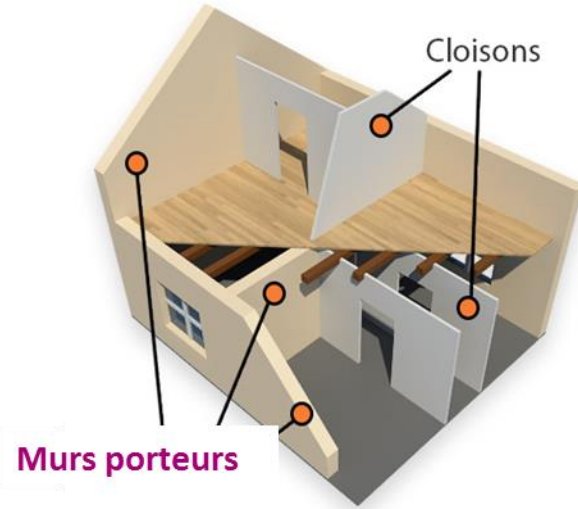
Quel sera le matériau remplissage des murs de façades/revêtement des façades ?

#### Remplissage des murs de façade et/ou murs porteurs

- Parpaing
- Béton banché
- Béton cellulaire
- Béton préfabriqué
- Brique
- Bois
- Pierre
- Autres solutions

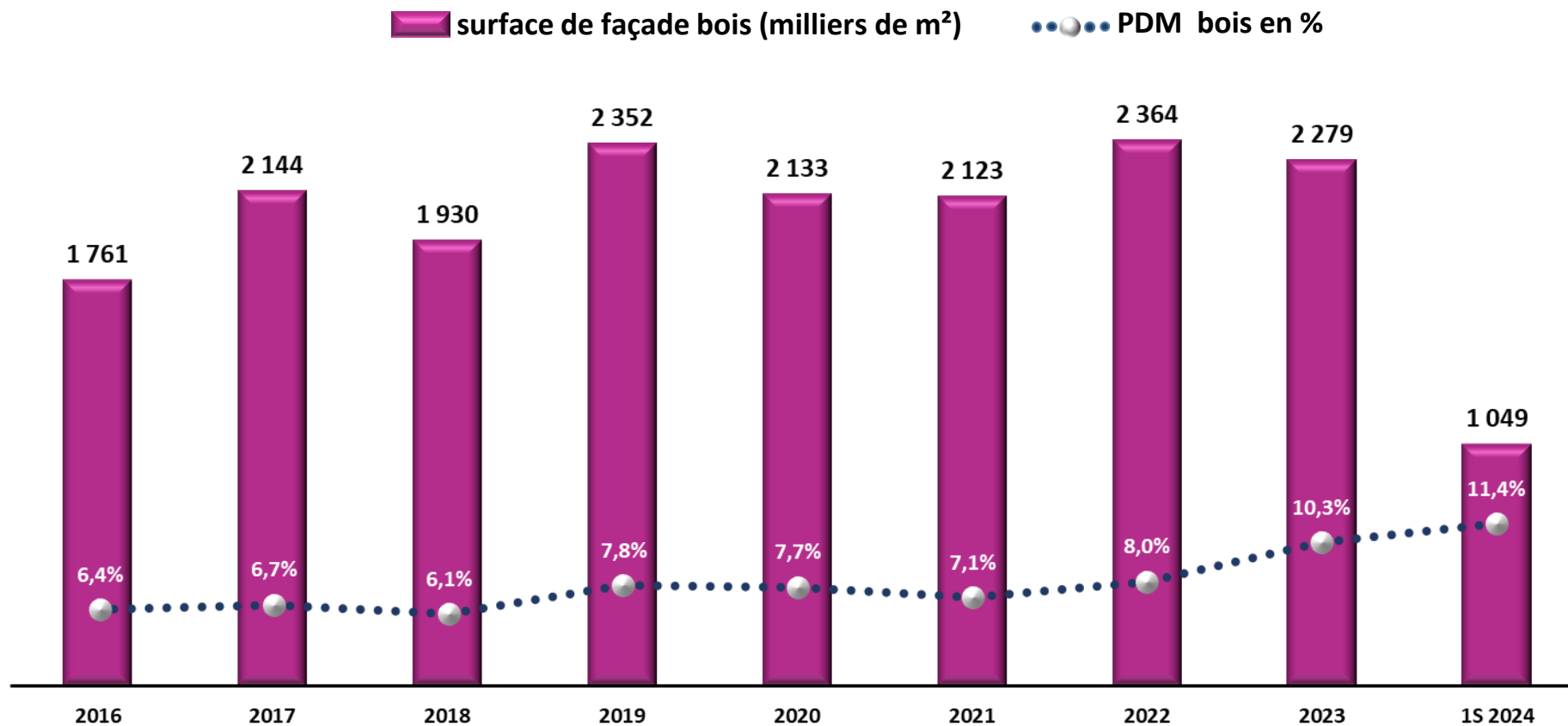
#### Revêtement de façade

- Béton
- Enduit
- Peinture
- Pierre
- Brique
- Bois
- PVC
- Acier
- Autres solutions



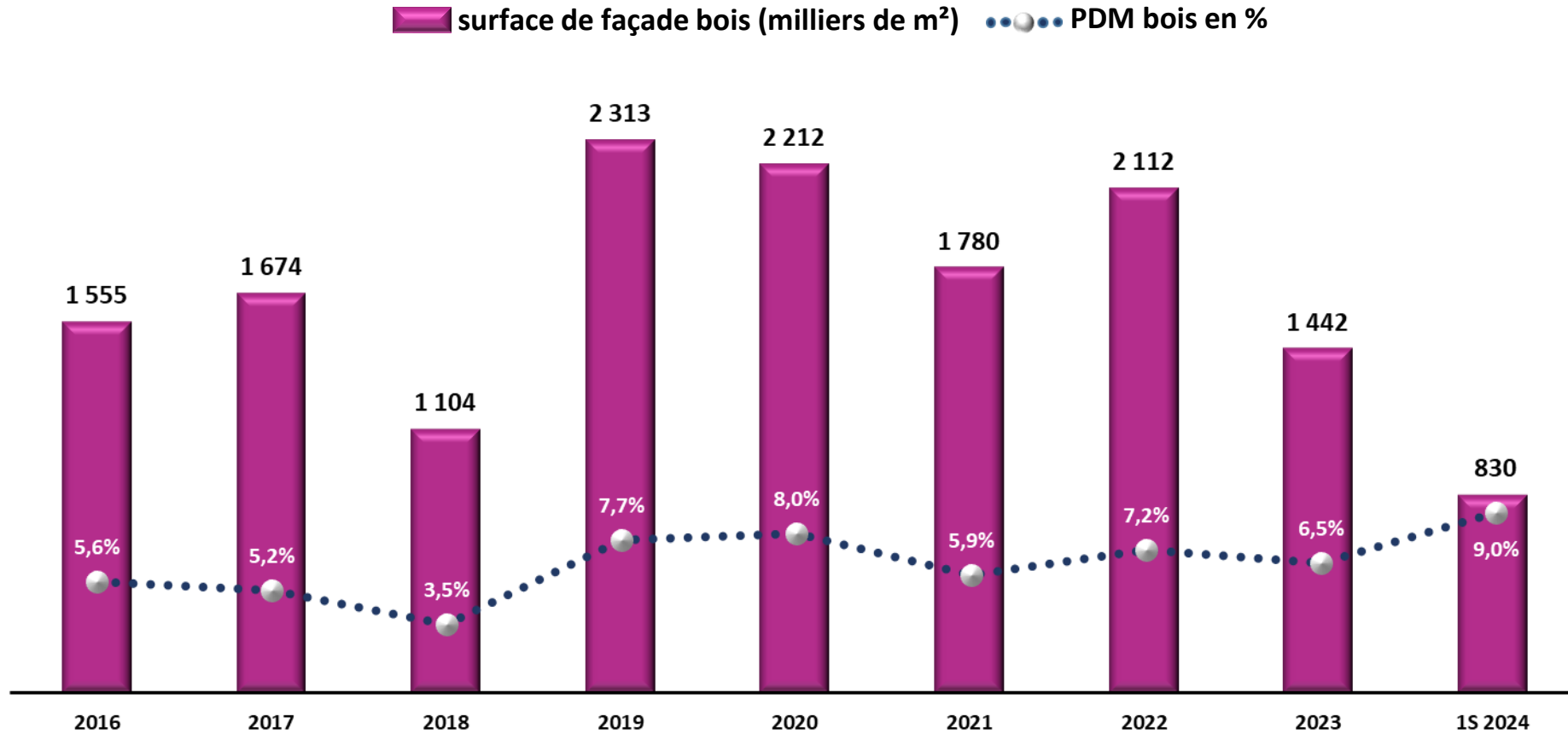
Remplissage des murs de façade

## REEMPLISSAGE DES FAÇADES : BOIS (bois massif, ossature bois, autres)



Résultats exclusifs

## REVETEMENT DES FACADES : BOIS



Résultats exclusifs

## LOGEMENTS

### TOITURE : STRUCTURE/CHARPENTE ET SUPPORT TOITURE TERRASSE

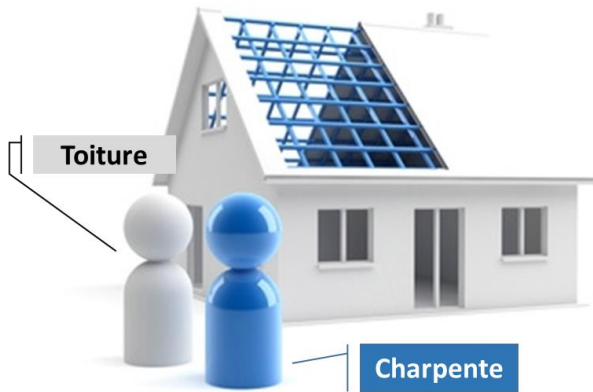
Quelle sera la structure de la toiture/support toit terrasse?

#### Structure de la toiture/charpente

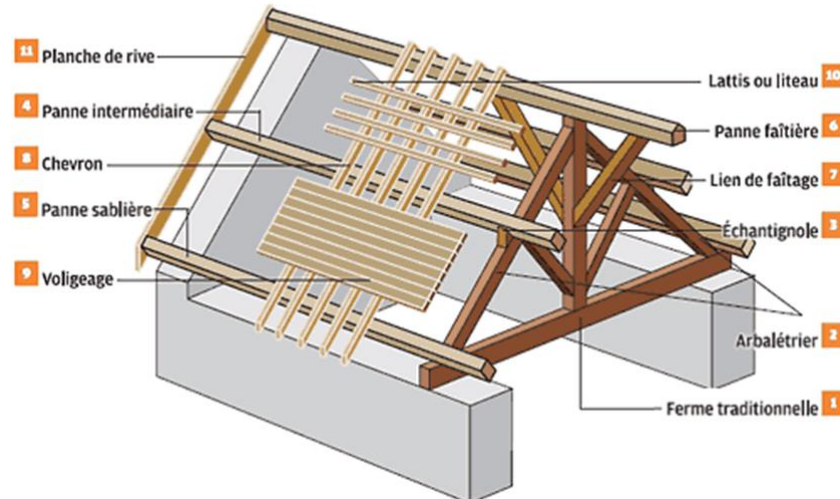
- Toit terrasse
- Charpente industrielle
- Charpente traditionnelle

#### Support toit terrasse

- Bois
- Béton
- Bac acier
- Autres solutions



#### Charpente toiture

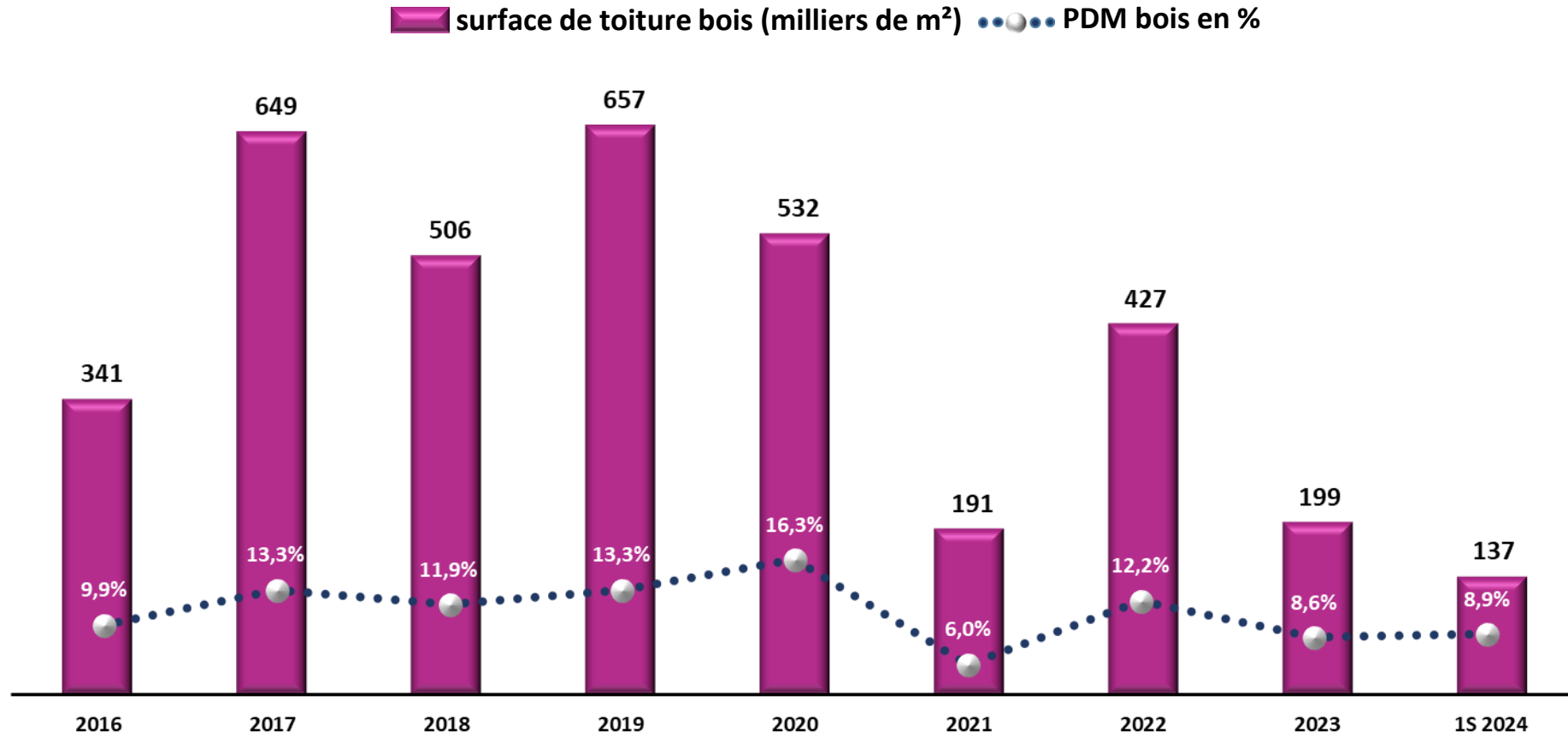


#### Support toit terrasse





## SUPPORT TOITURE TERRASSE : BOIS



Résultats exclusifs

## LOGEMENTS

## TECHNIQUE DE FABRICATION DES PLANCHERS, REVÊTEMENT DES SOLS

Quelle sera la technique de fabrication des planchers et le matériau du revêtement des sols?

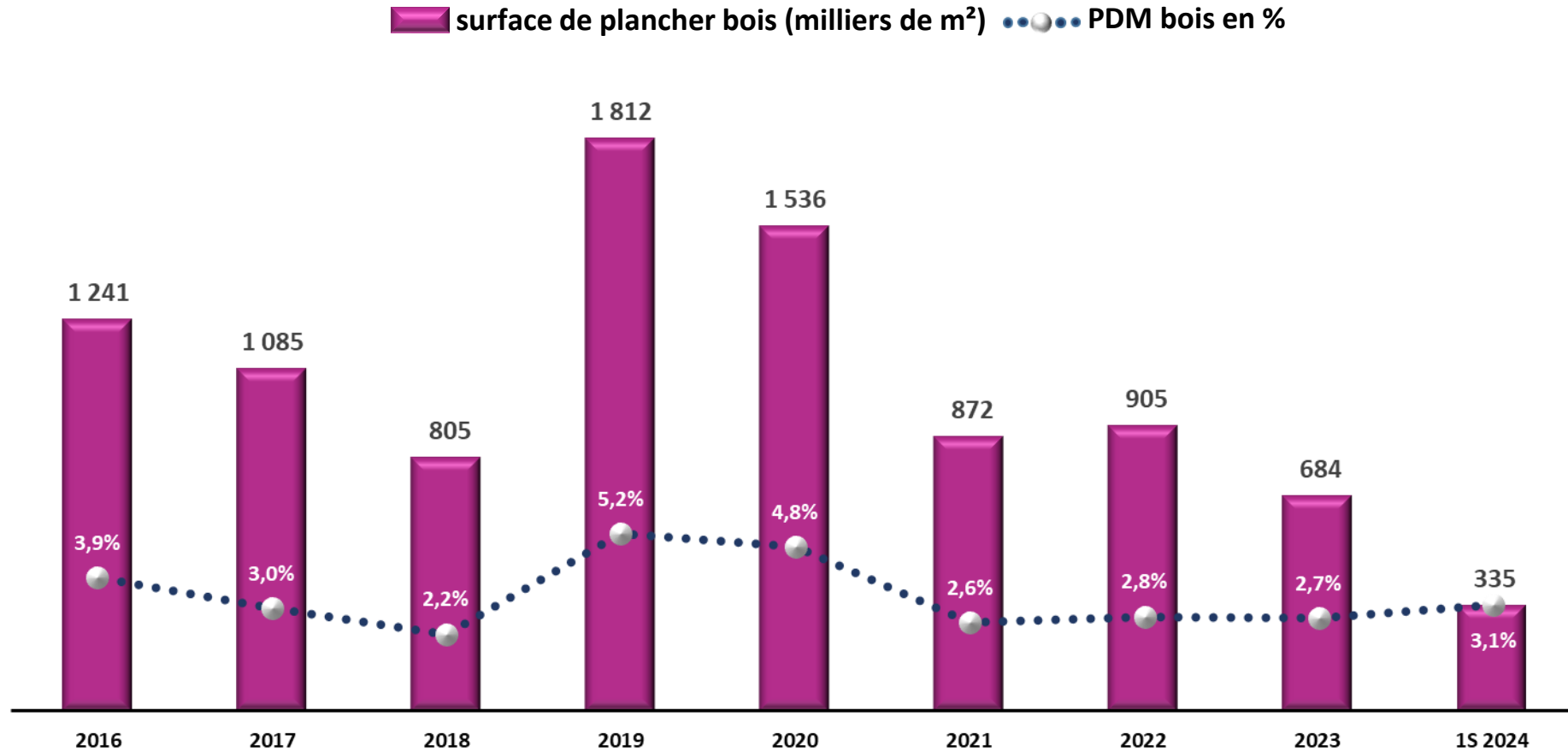
Technique de fabrication des planchers

- Poutrelle + hourdis béton
- Poutrelle + hourdis léger
- Béton
- Bois
- Autres solutions

Revêtement des sols

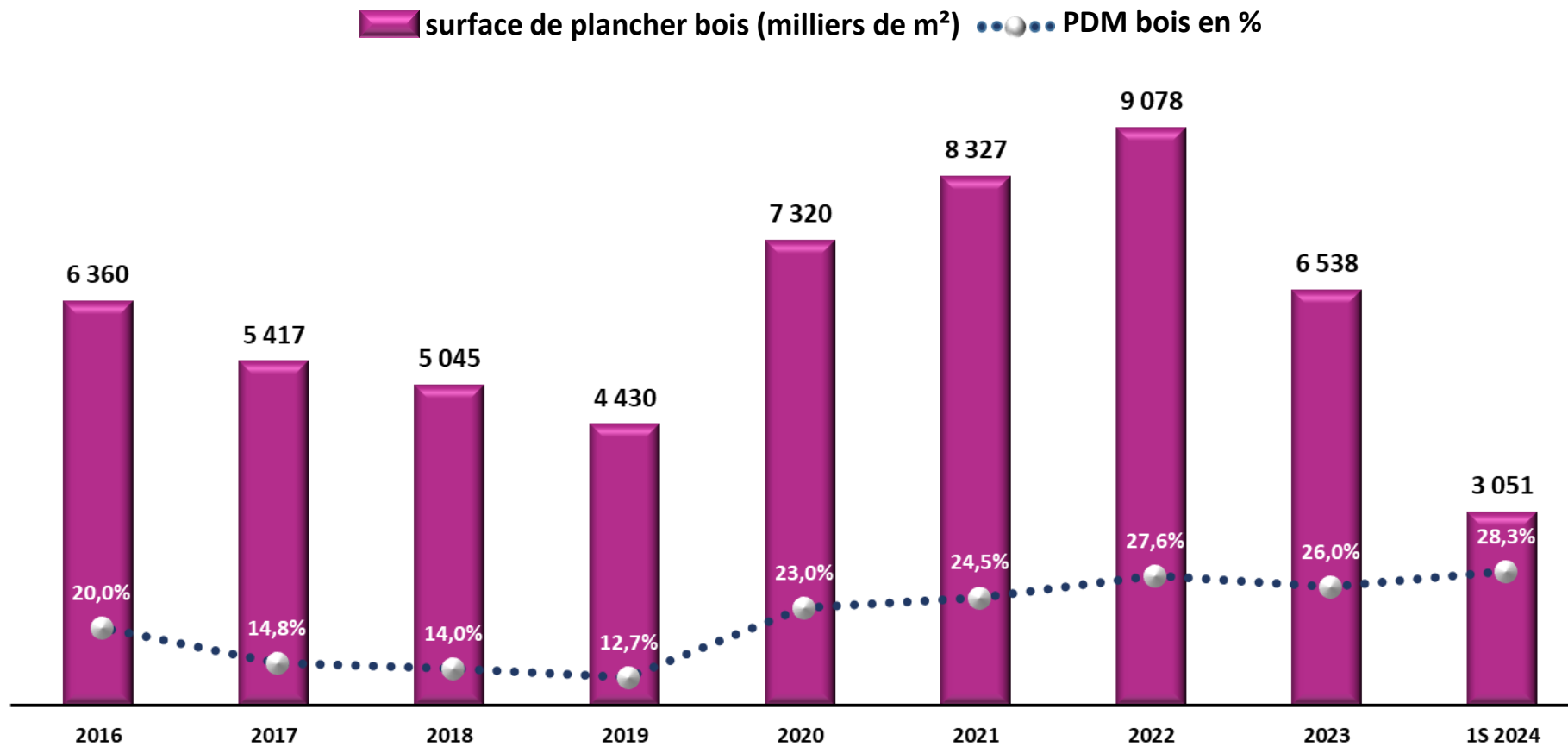
- Carrelage
- Parquet
- Moquette
- Linoléum
- Pierre, marbre, granit
- Plastique
- Autres solutions

## TECHNIQUE DE FABRICATION DES PLANCHERS : BOIS



Résultats exclusifs

## REVETEMENT DES SOLS : PARQUET STRATIFIE



Résultats exclusifs

## POUR EN SAVOIR PLUS

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CODIFAB



**CAPEB**

[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)



**UIPC**

[www.uipc-contreplaque.fr](http://www.uipc-contreplaque.fr)



**UICB**

[www.uicb.pro](http://www.uicb.pro)



**UIPP**

[www.ameublement.com/UIPP](http://www.ameublement.com/UIPP)



**UMB-FFB**

[www.umb.ffbatiment.fr](http://www.umb.ffbatiment.fr)



**UFME**

[www.ufme.fr](http://www.ufme.fr)